

# Les pairs de France laïcs : fiction symbolique et réalité politique (XVe-XVIIIe siècle). L'exemple des princes lorrains issus de la seconde maison de Vaudémont.

Jean-Christophe Blanchard

## ► To cite this version:

Jean-Christophe Blanchard. Les pairs de France laïcs : fiction symbolique et réalité politique (XVe-XVIIIe siècle). L'exemple des princes lorrains issus de la seconde maison de Vaudémont.. 2019. hal-03336025

HAL Id: hal-03336025

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03336025>

Preprint submitted on 6 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les pairs de France laïcs : fiction symbolique et réalité politique (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). L'exemple des princes lorrains issus de la seconde maison de Vaudémont.**

Rituel essentiel de la monarchie française, le sacre est un spectacle qui, par sa mise en scène particulière, affirme symboliquement tant la continuité de l'institution que la légitimité du nouveau roi<sup>1</sup>. Ce théâtre du pouvoir se joue dans un décor, avec des accessoires et des acteurs, précisément détaillés dans l'*Ordo*<sup>2</sup>. Les pairs de France y sont des acteurs majeurs<sup>3</sup>. Cependant, contrairement aux pairs ecclésiastiques, à partir du XV<sup>e</sup>, les pairs laïcs « réels » ont disparu et sont remplacés par des truchements. Ce sont dès lors des princes du sang ou des seigneurs de premier plan qui tiennent symboliquement le rôle des anciens pairs dans une cérémonie qui, selon Philippe Contamine, est devenue « un spectaculaire trompe-l'œil. »<sup>4</sup> C'est précisément parce qu'ils sont désormais choisis que l'observation et l'examen de ces « acteurs » se révèlent particulièrement intéressants. Ce choix a en effet une portée politique réelle dont les changements dans la longue durée, précisément du sacre de Louis XI en 1461 à celui de Louis XVI en 1775, sont révélateurs de l'évolution à long terme de la monarchie française. Dans cette période, treize rois ont été sacrés et soixante-six pairs laïcs différents sont intervenus. Une approche prosopographique permettant de questionner les liens familiaux et les réseaux est donc nécessaire. Si l'ensemble des soixante-six personnalités recensées doit être pris en compte, il est indispensable de limiter cette présente étude et de la concentrer sur un nombre limité d'individus. Il nous est apparu que le cas des princes lorrains issus de la seconde maison de Vaudémont pourrait être significatif (annexe 1). Sur l'ensemble de la période étudiée, ils représentent en effet 15,15 % du total des pairs laïcs, seuls les Bourbon (45,45 %) sont nettement mieux représentés. En ce qui concerne ces derniers, la mort du dernier Valois, Henri III (1589), et l'avènement d'Henri IV (1594) permettent de distinguer deux périodes distinctes. Les pairs laïcs de la maison de Bourbon sont douze avant 1589 et dix-huit après 1594, l'accession de leur maison au trône de France marque donc un réel tournant. Si l'on tient compte de cette même césure, les dix « lorrains », qui n'apparaissent qu'à neuf sacres (de celui de Louis XII en 1498 à celui de Louis XIV en 1654) sur les treize mentionnés, se répartissent d'une manière bien différente : neuf avant 1589 et un seul après 1594 (annexe 2). Mais la temporalité de la présence lorraine au sacre est différente et doit se décomposer en trois périodes. La première est celle d'une nouvelle entrée de la

---

<sup>1</sup> Sur ces questions en général : ABELES Marc, « Mises en scène et rituel politique : Une approche critique », *Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique*, CNRS-Éditions, 1990, p. 241-259 ; STOLLBERG-RILINGER Barbara, « La communication symbolique à l'époque pré-moderne. Concepts, thèses, perspectives de recherche », *Trivium* [En ligne], 2 | 2008, mis en ligne le 23 octobre 2008, consulté le 27 avril 2020. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/1152>. La récente exposition du Louvre « Théâtre du pouvoir » (27 septembre 2017-2 juillet 2018) a notamment présenté les *regalia* (MARTINEZ Jean-Luc (dir.), *Théâtre du pouvoir*, Paris, Louvres éditions, Seuil, 2017). Sur le sacre lui-même : JACKSON Richard A., *Vivat Rex. Histoire des sacres et couronnements en France*, Paris, Éditions Ophrys, 1984 ; BOUREAU Alain, « Les cérémonies royales françaises entre performance juridique et compétence liturgique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 46<sup>e</sup> année, n° 6, 1991, p. 1253-1264.

<sup>2</sup> LE GOFF Jacques *et al.*, *Le sacre royal à l'époque de Saint Louis d'après le manuscrit Latin 1246 de la BNF*, Paris, Gallimard, 2001. La dimension sonore de ce spectacle doit également être prise en compte : AUBERT Eduardo Henrik, « Le son et ses sens. L'*Ordo ad consecrandum et coronandum regem* (v. 1250) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 2007/2 (62<sup>e</sup> année), p. 387-411.

<sup>3</sup> DESPORTES Pierre, « Les pairs de France et la couronne », *Revue Historique*, t. 282, fasc. 2 (572) (sept.-déc. 1989), p. 305-340 ; CONTAMINE Philippe, « Les pairs de France au sacre des rois (XV<sup>e</sup> siècle). Nature et portée d'un programme iconographique », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1988, 1990, p. 321-348.

<sup>4</sup> CONTAMINE Philippe, « Les pairs de France au sacre des rois... », art. cité, p. 347. Pour l'analyse d'un autre spectacle politique, on me permettra de renvoyer à : BLANCHARD Jean-Christophe, « Un spectacle emblématique » dans MARTIN Philippe (dir.), *La Pompe funèbre de Charles III 1608*, Metz ; Éditions Serpenoise, 2008, p. 93-103.

Lorraine dans l'orbite royale (1498-1515), le deuxième est celle de la puissance et du déclin des Lorraine-Guise (1547-1594) et enfin la troisième est celle du dernier pair lorrain, Charles II d'Elbeuf (1610-1654).

## I. René II et Antoine, retour en grâce et faveur du roi

La plus ancienne mention de princes lorrains jouant le rôle de pairs laïcs au cours du sacre d'un roi de France date de celui de Charles V en 1364. Lors de cet événement, Robert de Bar et Jean I<sup>er</sup> de Lorraine auraient respectivement incarné les comtes de Toulouse et de Champagne. Mais le récit de cet épisode, tiré d'une chronique flamande imprimée à Anvers en 1561, est « largement imaginaire »<sup>5</sup>. La *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* semble pourtant attester de la présence des deux princes lorrains<sup>6</sup>. Celle de Robert de Bar paraît plausible et n'est pas remise en cause par l'historiographie la plus récente<sup>7</sup>. Au contraire, celle de Jean I<sup>er</sup> de Lorraine est sujette à caution<sup>8</sup>. Mais même fictive, leur attestation dans cette chronique est révélatrice de la place que ces deux princes occupaient ou aurait dû occuper dans l'entourage du roi de France. En revanche, il est plus difficile d'interpréter le rôle attribué aux princes lorrains dans la chronique flamande déjà mentionnée. Sans surprise, ce document fait la part belle au duc de Bourgogne, qui couronna le roi, et au comte de Flandre qui pourtant n'y fut pas présent<sup>9</sup>. Sans doute, le rôle donné tant au duc de Bar qu'au duc de Lorraine dénote l'intérêt qui leur est porté en Flandre mais il est difficile d'aller au-delà dans l'interprétation. Notons cependant qu'à Paris comme en Flandre les princes lorrains sont alors perçus comme des personnages importants, proches du roi.

Il n'en va plus de même avec les successeurs de Charles V. La présence du duc de Bar est certes encore attestée en 1380 au sacre de Charles VI mais les princes lorrains sont ensuite absents à ceux de Charles VII (1429), Louis XI (1461) et Charles VIII (1484)<sup>10</sup>. Charles II de Lorraine, rallié au parti anglo-bourguignon, n'a pas sa place à Reims en 1429, et René d'Anjou, son gendre, alors duc de Bar, pourtant revenu à ses sentiments armagnacs mais retenu en Lorraine ne peut s'y rendre<sup>11</sup>. En 1461, les relations complexes de Louis XI et de son oncle René d'Anjou, toujours duc de Bar, ne suffisent pas à expliquer son absence et celle de son fils Jean II d'Anjou, duc de Lorraine depuis 1453. En fait, l'un et l'autre sont occupés à

---

<sup>5</sup> MEYER Jacques, *Commentarii sive annales rerum Flandicarum*, Anvers, 1561, fol. 161 v°, cité par CONTAMINE Philippe, « Les pairs de France au sacre des rois... », art. cité, p. 324-325. Ce dernier partage le scepticisme de Roland Delachenal qui l'avait déjà utilisé pour son *Histoire de Charles V* (t. 3, Paris, Auguste Picard, 1916, p. 87-88).

<sup>6</sup> Bibliothèque nationale de France, Français 2813, fol. 439 r° (DELACHENAL Roland, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. 2 (1364-1380), Paris, Librairie Renouard, 1916, p. 3).

<sup>7</sup> Le séjour parisien est prouvé par la comptabilité ducale (POULL Georges, *La maison souveraine et ducale de Bar*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1994, p. 331 ; BOUYER Mathias, *La principauté barroise (1301-1420). L'émergence d'un État dans l'espace lorrain*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 326). Mais aucun de ces deux auteurs ne remet en cause le rôle joué par le duc lors du sacre.

<sup>8</sup> Contrairement à Georges Poull, Christophe Rivière conteste la participation de Jean I<sup>er</sup> au sacre de Charles V. Selon lui, aucune source ne vient la prouver. Les sources archivistiques attestent plutôt de son éloignement de la capitale du royaume. Notons cependant qu'il exclut, à tort, les *Grandes Chroniques de France* puisque le duc de Lorraine est bel et bien cité dans le manuscrit Français 2813 (POULL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991, p.114 ; RIVIERE Christophe, *Une principauté d'Empire face au Royaume. Le duché de Lorraine sous le règne de Charles II (1390-1431)*, Turnhout, Brepols, 2018, p. 180-181).

<sup>9</sup> Louis de Male ne vint pas à Reims : DELACHENAL Roland, *Histoire de Charles V*, t. 3, Paris, Auguste Picard, 1916, p. 88-89.

<sup>10</sup> GODEFROY Théodore, *Le ceremonial françois...*, t. 1, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649, p. 155.

<sup>11</sup> RIVIERE Christophe, *Une principauté d'Empire face au Royaume...*, op. cit., p. 329-330.

la reconquête du royaume de Sicile<sup>12</sup>. Le 30 mai 1484, c'est sans doute le décès de sa mère, survenu en février, qui retient René II dans ses principautés et l'empêche de participer au sacre de Charles VIII<sup>13</sup>. Le duc de Lorraine entretient alors de bonnes relations avec la « régente », Anne de Beaujeu, dont les alliés et parents représentent la plupart des pairs laïcs. Malgré des tensions antérieures avec elle, Louis d'Orléans et René de Valois, duc d'Alençon, tous deux princes du sang, incarnent respectivement les ducs de Bourgogne et de Normandie. Au clan Bourbon, dans les faits, celui d'Anne de Beaujeu, et à ses membres échoient des pairies moins prestigieuses, mais ils sont plus nombreux : Pierre II de Beaujeu, époux d'Anne, créé duc pour l'occasion, joue le rôle du duc d'Aquitaine ; Louis de Bourbon, comte-dauphin d'Auvergne, oncle de Pierre II, est le comte de Flandre ; Philippe II de Savoie, oncle d'Anne et beau-frère de Pierre II, celui de Champagne ; et enfin, François de Bourbon, comte de Vendôme, celui de Toulouse,<sup>14</sup>. Le 28 août 1485, par son mariage avec Philippe de Gueldre, fille d'Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre, et de Catherine de Bourbon, et nièce d'Anne de Beaujeu, René II se lie davantage au clan Bourbon. Le duc de Lorraine n'obtient cependant pas gain de cause en ce qui concerne l'héritage de son grand-père le roi René. Il se rapproche alors un temps de Louis d'Orléans mais poursuit ensuite sa propre politique. Héritier du trône de Sicile, il entre en conflit avec Charles VIII, qui entretient lui aussi des ambitions italiennes. Le duc ne fréquente alors plus la cour. Le roi se ravise à son égard au cours de l'année 1487 puis leurs relations restent neutres jusqu'à son décès, survenu le 7 avril 1498<sup>15</sup>.

Louis d'Orléans accède au trône et le 27 mai René II assiste au sacre. Il y joue le rôle du duc de Guyenne selon certains, celui du duc de Normandie pour d'autres<sup>16</sup>. Sa présence est étonnante compte-tenu des relations tendues que les deux hommes entretenirent pendant le règne de Charles VIII. Comptant sur les Beaujeu pour recouvrer son héritage provençal, le duc de Lorraine ne choisit pas le parti du duc d'Orléans en 1485. Il semble même au contraire avoir participé aux combats menés contre lui<sup>17</sup>. La mésentente des deux princes est encore soulignée par une anecdote connue grâce à Richard de Wassebourg dont le père était au service du duc de Lorraine. Au cours de cette année 1485, lors d'une partie de jeu de paume à Paris, René II aurait souffleté le duc d'Orléans qui venait d'injurier Anne de Beaujeu. Wassebourg voit dans cet événement l'origine de la « grosse haine » du duc d'Orléans contre le duc de Lorraine et la cause de la froideur du nouveau roi à l'égard de René II lors du sacre : « ... durant laquelle solemnité le roy nouveau ne fit grand compte dudict René roy de Secille, et ne tint propos avec lui de douceur, amytié, ny remerciement de sa venue. Parquoy tous les Lorrains furent bien faschez et en craincte que ledict roy nouveau n'eust regret à leur maistre et souvenance du jeu de paulme duquel avons dessus escript. Parquoy ledict René partit bien triste après la solemnité et retourna en son pays de Lorraine<sup>18</sup>. » Louis XII devait plutôt se

<sup>12</sup> LECOY DE LA MARCHE Albert, *Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires : d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, t. 1, Paris, Firmin-Didot, 1875, p. 332-333.

<sup>13</sup> POUILL Georges, *La maison ducal de Lorraine*, op. cit., p. 194.

<sup>14</sup> LABANDE-MAILFERT Yvonne, *Charles VII*, Paris, Fayard, 1986, p. 40-41 et 52.

<sup>15</sup> POUILL Georges, *La maison ducal de Lorraine*, op. cit., p. 197 et 195.

<sup>16</sup> Guyenne dans les sources citées par Théodore Godefroy (*Le ceremonial françois...*, t. 1, op. cit., p. 231-245) et Normandie pour Richard de Wassebourg (*Antiquitez de la Gaule Belgique...*, Paris, Vincent Sertenas, 1549, f° 535 r°).

<sup>17</sup> PELICIER Paul, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)*, Chartres, Édouard Garnier, 1882, p. 68-69, 87-88, 104. La participation de René II à la campagne de 1485 est évoquée dans le *second Rozier du Rozier historial de France* au feuillet 169 v° (Paris, François Regnault, 1523).

<sup>18</sup> WASSEBOURG Richard de, *Antiquitez de la Gaule Belgique...*, op. cit., f° 530 r°, 535 r°-v°. Wassebourg rejette l'idée que le duc de Lorraine ait pu être gagné à la cause du duc d'Orléans dès 1485 comme on le lit dans la chronique de Nicolle Gilles, suivi par Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine (Annales et croniques de France depuis la destruction de Troye jusques au temps du roy Louys onziesme, jadis composees par feu maistre Nicolle Gilles, en son vivant secretaire, indiciaire de roy, et contrerolleur de son tresor*, Paris, Guillaume le

remémorer les choix faits par le duc de Lorraine pendant la guerre folle. Le revirement de René II en 1487 pour la cause du duc d'Orléans, qui ne fut pas suivi d'effet, ne pouvait suffire à effacer les affronts qu'il avait subis au cours de cette période<sup>19</sup>. La présence de René II témoigne de la magnanimité du nouveau souverain qui fait fi des avanies d'antan mais qui, par une froideur certaine, lui signifie quelle est désormais sa juste place et qui tient maintenant les rênes du pouvoir. Une fois cette mise au point faite, le souverain peut pardonner. Louis XII aurait dit qu'il ne convenait pas au roi de France de venger les injures faites au duc d'Orléans<sup>20</sup>. L'intérêt de la monarchie prime sur les ressentiments de l'homme. Sans doute les amitiés et le réseau du duc de Lorraine étaient-ils nécessaires au nouveau roi. Wassebourg témoigne de cette réconciliation. Malgré ses craintes, le duc fut très bien reçu par le roi, les deux hommes se réconcilièrent et le roi réserva ensuite une place de choix à René II tant lors du défilé que du souper. Dans le cortège, le duc de Lorraine venait en troisième position, après les ducs d'Alençon et de Bourbon ; il précédait le duc de Nemours. Au souper, les seuls ducs mentionnés sont ceux de Bourbon et de Lorraine<sup>21</sup>. À la lumière de ces éléments, il convient de revenir sur la place de René II pendant le sacre et sur ses relations avec les autres pairs laïcs. Comme dans le cortège de l'entrée à Paris, le duc de Lorraine occupait la troisième place après le duc d'Alençon (duc de Bourgogne) et celui de Bourbon (duc de Normandie ou de Guyenne selon les auteurs). Charles IV d'Alençon n'a que 9 ans mais il est alors l'un des princes du sang les plus proches du roi (le futur François I<sup>er</sup> n'a que trois ans). René II est l'oncle du jeune duc d'Alençon, fils de sa sœur Marguerite. Le duc de Bourbon n'est autre que l'ancien sire de Beaujeu devenu le chef de sa maison en 1488. Là encore le nouveau souverain doit se montrer magnanime avec son ancien ennemi et pardonner à un prince du sang dont la présence est attendue. Le roi est sans doute plus libre de ses choix lorsqu'il s'agit des comtes-pairs. Les cousins germains de Louis XII, Philippe de Clèves-Ravestein et Engelbert de Clèves, comte de Nevers, représentaient respectivement les comtes de Flandre et de Champagne. Et enfin, Jean de Foix, beau-frère du roi, incarnait le comte de Toulouse. La préséance prime sur la volonté du souverain de s'entourer de ses seuls parents et amis.

Le jeune François I<sup>er</sup> fut sans doute plus chanceux le 25 janvier 1515<sup>22</sup>. En ce jour, les princes qui représentaient les pairs laïcs étaient pour la plupart d'entre eux de sa génération, certains avaient grandi à ses côtés à la cour de Louis XII et étaient même au nombre de ses amis et compagnons. Charles IV, duc d'Alençon, né en 1489, reconnu premier prince du sang, beau-frère du nouveau roi depuis 1509, joua le rôle du duc de Bourgogne<sup>23</sup>. Le fils de René II, Antoine, également né en 1489, devenu duc de Lorraine en 1508, joua celui du duc de Normandie. Ce qui nous incite à penser que son père représenta ce duc plutôt que celui de Guyenne. Nous ne pouvons que supposer les bonnes relations qui existèrent avant le sacre entre Antoine et François I<sup>er</sup> mais les positions éminentes et les faveurs que le roi lui accorde,

---

Noir, 1562, f<sup>o</sup> 123 v<sup>o</sup> ; BOUCHET Jean, *Les annales d'Aquitaine, faits et gestes en sommaire des rois de France, et d'Angleterre, et païs de Naples et de Milan*, Poitiers, Jehan et Enguilbert Marnet, 1545, f<sup>o</sup> 129).

<sup>19</sup> Le 6 octobre 1486, René II perd tout espoir de recouvrer son héritage provençal dont le roi proclame le rattachement au domaine royal : PELICIER Paul, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)*, op. cit., p. 122-123, 126 et 131-132.

<sup>20</sup> CALMET Augustin, *Histoire de Lorraine*, nouvelle édition, t. 5, Nancy, A. Leseure, 1745, col. 441-442. Ce dernier auteur propose une lecture assez similaire mais plus ample de celle que nous faisons (col. 413-417).

<sup>21</sup> WASSEBOURG Richard de, *Antiquitez de la Gaule Belgique...*, op. cit., f<sup>o</sup> 535 v<sup>o</sup> ; *L'Entrée du roi de France très chrétien Louis XII à sa bonne ville de Paris, l'an 1498, le 2 juillet...*, [Paris, Pierre Le Caron, post 2 VII 1498], f<sup>o</sup> 3 et 6.

<sup>22</sup> GODEFROY Théodore, *Le ceremonial françois...*, t. 1, op. cit., p. 251.

<sup>23</sup> MICHON Cédric, « Charles, duc d'Alençon (1489-1525) », dans MICHON Cédric (dir.), *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes, PUR, 2011, p. 207-208.

ainsi qu'à ses frères, dans la suite de son règne, sont un bon indice des liens qui unissaient ces jeunes princes avant leur accession au pouvoir<sup>24</sup>. Le duc de Lorraine profitait de ces événements pour traiter de son mariage avec Renée de Bourbon, sœur de Charles de Montpensier. Ce dernier, né en 1490, duc de Bourbon depuis son mariage avec Suzanne en 1505, représentait le duc de Guyenne. Le roi venait de le faire connétable de France<sup>25</sup>. Les trois comtes sont eux aussi des Bourbon mais ils appartiennent à la branche de Vendôme. Charles IV de Bourbon-Vendôme, né en 1489, époux de la sœur de Charles d'Alençon, Françoise, était le comte de Flandre ; son frère, François I<sup>er</sup> de Bourbon-Saint-Pol, né en 1491, celui de Champagne<sup>26</sup>. Leur oncle, Louis, prince de la Roche-sur-Yon, seul individu de la génération précédente, il est né en 1473, incarnait le comte de Toulouse<sup>27</sup>. Quand le roi partit en Italie, tous ces princes le suivirent et se retrouvèrent à ses côtés lors de la fameuse bataille de Marignan.

## II. Puissance et déclin des Lorraine-Guise (1547-1594)

C'est durant les règnes des derniers Valois, à l'instigation de Catherine de Médicis, que la question de la préséance des princes du sang prit une importance capitale, notamment lors du sacre, l'un des moments les plus symboliques de la monarchie française<sup>28</sup>. Peu avant celui d'Henri II en juillet 1547, le duc de Montpensier, Louis III de Bourbon-Vendôme, qui devait représenter le comte de Champagne, alors que les ducs de Guise et de Nevers incarneraient respectivement le duc d'Aquitaine et le comte de Flandre, contesta cette décision en arguant de son statut de prince du sang<sup>29</sup>. En l'occurrence, ce statut ne devait pas interférer avec la dignité de pair qui était alors la seule en cause. C'est sur la seule base de l'ancienneté de leur création que le Parlement de Paris se fonda pour juger de leur préséance lors du sacre. Le duché de Montpensier ayant été créé en février 1539, celui de Nevers en janvier 1539 et celui de Guise en janvier 1528, il était le plus récent et devait céder le pas aux deux précédents. La place de Claude de Lorraine, duc de Guise, frère cadet du duc de Lorraine Antoine<sup>30</sup>, et celle de François I<sup>er</sup> de Clèves, duc de Nevers, étaient donc légitimes. Henri II d'Albret, roi de Navarre, oncle du roi, occupait, sans doute du fait de sa couronne royale, le rôle du duc de Bourgogne, premier pair laïc. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, aîné des Bourbon mais dont le duché était une pairie depuis février 1515, était le duc de Normandie. Par ordre de prééminence des pairies-laïques venaient ensuite Guise/duc d'Aquitaine, Nevers/comte de Flandre et Montpensier/comte de Champagne, et enfin, en tant que comte de Toulouse, le fils

---

<sup>24</sup> POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine, op. cit.*, p. 200-201 et 415-416. MICHON Cédric, « Les richesses de la faveur à la Renaissance : Jean de Lorraine (1498-1550) et François I<sup>er</sup> », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2003/3 (n°50-3), p. 34-61.

<sup>25</sup> CROUZET Denis, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Fayard, 2003, p. 278-282 ; HAMON Philippe, « Charles de Bourbon, connétable de France (1490-1527) », dans MICHON Cédric (dir.), *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, op. cit., p. 95-97.

<sup>26</sup> MICHON Cédric, « Les frères de Bourbon-Vendôme : Charles, duc de Bourbon-Vendôme (1489-1537) ; François, comte de Saint-Pol (1491-1545) ; Louis, cardinal de Bourbon (1493-1557) », dans MICHON Cédric (dir.), *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, op. cit., p. 443-454.

<sup>27</sup> ACHAINTE Nicolas-Louis, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de Bourbon*, t. 1, Paris, Mansut fils, 1825, p. 401-403.

<sup>28</sup> COSANDEY Fanny, « Préséances et sang royal. Le rite comme construction d'un mythe identitaire », *Cahiers de la Méditerranée*, 77/2008, p. 19-26, ici p. 17-20.

<sup>29</sup> GODEFROY Théodore, *Le cérémonial français...*, t. 1, op. cit., p. 279-298. Charles Quint, comte de Flandre en titre, avait refusé l'"invitation" que le roi de France lui avait fait parvenir par l'intermédiaire de son héraut Valois. Sa participation aurait valu reconnaissance de la suzeraineté du roi de France sur le comté (CLOULAS Ivan, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, p. 151).

<sup>30</sup> POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine, op. cit.*, p. 416 ; ROCHE François, *Claude de Lorraine, premier duc de Guise*, Chaumont, Le Pythagore, 2005.

du duc de Guise, François de Lorraine, dont le comté d'Aumale fut alors érigé en duché<sup>31</sup>. En tant que pairs-laïcs, les Guise furent donc bien représentés. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre-Pol Fournier, écrivant l'*Histoire de la maison de Guise* pouvait affirmer que lors du sacre : « Le duc de Guise fit presque toute la cérémonie par soy ou par les siens<sup>32</sup>. » Il est vrai que l'archevêque de Reims, principal officiant de la cérémonie, était Charles de Lorraine, deuxième fils de Claude et frère de François. Et Claude de Lorraine était encore accompagné par d'autres de ses parents : le cardinal de Lorraine, c'est-à-dire son frère Jean, et Monsieur de Vaudémont, sans doute son neveu Nicolas, fils du duc de Lorraine Antoine (décédé en 1544)<sup>33</sup>. Le fils de ce dernier, François, était mort précocement en 1545 en laissant un fils prénommé Charles, né en 1543. Le duc de Lorraine en titre n'avait donc que trois ans en 1547. Dans ce contexte, Claude était le « chef » de la maison de Lorraine bien qu'il ne fut pas duc de Lorraine. Le sacre d'Henri II était le dernier coup d'éclat du duc de Guise qui allait ensuite se retirer sur ses terres joinvilloises mais les fondements de la puissance de sa maison étaient posés.

Lors de son avènement, François II a quinze ans, les Guise, oncles de Marie Stuart, reine de France depuis 1558, gouvernement<sup>34</sup>. Ils continuent donc d'occuper une place de premier plan parmi les pairs-laïcs lors du sacre en septembre 1559. Le jeune duc de Lorraine Charles III, qui avait épousé Claude de France, une sœur du roi, au mois de janvier précédent, assiste au sacre mais sans y jouer de rôle particulier, contrairement à son grand-père et à son arrière-grand-père<sup>35</sup>. À l'évidence, les Guise dominaient. Mais les pairs-laïcs se devaient toujours de représenter plus qu'un clan, ils furent donc :

- Antoine de Bourbon, roi de Navarre (1555-1562), fils de Charles IV de Bourbon (1489-1537), duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, pour le duc de Bourgogne.
- François de Lorraine, 2<sup>e</sup> duc de Guise (1550-1563), fils de Claude et d'Antoinette de Bourbon, pour le duc de Normandie.
- François I<sup>er</sup> de Clèves, duc de Nevers (1539-1561), fils de Charles II de Clèves et de Marie d'Albret, époux de Marguerite de Bourbon, fille de Charles IV et de Françoise d'Alençon, pour le duc d'Aquitaine.
- Louis III de Bourbon-Vendôme, duc de Montpensier (1538-1582), fils de Louis, prince de La Roche-sur-Yon, et de Louise de Bourbon-Montpensier, pour le comte de Toulouse.
- Claude II de Lorraine-Guise, duc d'Aumale (1550-1573), fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, pour le comte de Flandre.
- Anne de Montmorency, connétable de France (1538-1567), pour le comte de Champagne<sup>36</sup>.

Ce dernier, évincé du gouvernement, était tout de même présent au sacre. Il s'agissait en effet lors de cette cérémonie de donner l'image d'union du royaume autour de la personne du

<sup>31</sup> POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, op. cit., p. 417 et 419-421 ; LEVANTAL Christophe, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1996, p. 633-634 ; DUROT Éric, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012.

<sup>32</sup> Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 5802, f. 48. Cité par PIMODAN Gabriel de, *La mère des Guise : Antoinette de Bourbon, 1494-1583*, France, Honoré Champion, 1889, p. 99-100.

<sup>33</sup> GODEFROY Théodore, *Le ceremonial français...*, t. 1, op. cit., p. 282, 290-291.

<sup>34</sup> BOURRASSIN Emmanuel, *Charles IX*, Paris, Arthaud, 1986, p. 30-31.

<sup>35</sup> BOQUILLON Françoise, « Charles III, duc de Lorraine et de Bar 1543-1559/1608 », *Annales de l'Est*, n° 1, 2003, p. 15-29, ici p. 16.

<sup>36</sup> Godefroy ne donne aucune précision sur les pairs. On trouve en revanche des informations concordantes qui permettent de préciser le rôle de chacun dans les ouvrages suivants : PARIS Louis, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges*, Paris, Imprimerie royale, 1841, p. 113 ; LE NOBLE Alexandre, *Histoire du sacre et du couronnement des rois et reines de France*, Paris, Gaultier-Laguionie, 1825, p. 353.

nouveau roi. Dans les faits, les rivalités et les inimitiés se manifestaient malgré tout. Comme précédemment en 1547, un litige opposa le duc de Nevers à celui de Montpensier. Ce dernier avait tenté d'occuper en tant que pair et prince du sang une place plus éminente que celle de Nevers. Pour ce qui concernait le sacre, le Conseil confirma que : « les pairs seraient assis et marcheraient selon le degré et l'antiquité de leur création<sup>37</sup>. » Cette fois, la position de François de Guise ne semble pas avoir été en cause.

Le jeune roi meurt prématurément le 5 décembre 1560, son frère Charles lui succède alors qu'il n'a que dix ans. Marie de Médicis assure la régence et la politique des Guise est remise en cause. Mais peu avant le sacre, voyant le rapprochement de la régente avec les réformés, les Guise parviennent à un accord avec le connétable de Montmorency<sup>38</sup>. Les pairs laïcs, amis et ennemis se retrouvent ensuite autour du roi à Reims le 5 mai 1561 dans l'ordre suivant<sup>39</sup> :

- Alexandre Édouard, duc d'Orléans en 1560, Henri en 1565, duc d'Anjou en 1566, frère du roi, pour le duc de Bourgogne.
- Antoine de Bourbon, roi de Navarre (1555-1562), pour le duc de Normandie.
- François de Lorraine, 2<sup>e</sup> duc de Guise (1550-1563), pour le duc d'Aquitaine.
- François I<sup>er</sup> de Clèves, duc de Nevers (1539-1561), pour le comte de Toulouse.
- Louis III de Bourbon-Vendôme, duc de Montpensier (1538-1582), pour le comte de Flandre.
- Claude II de Lorraine-Guise, duc d'Aumale (1550-1573), pour le comte de Champagne.
- Anne de Montmorency (1538-1567).

Cette liste permet de mettre en évidence trois particularités. Premièrement, on constate qu'un pair supplémentaire a pris part à la cérémonie. Anne de Montmorency a, semble-t-il, été maintenu parmi les pairs comme lors du sacre précédent<sup>40</sup>. Peut-être l'entente avec les Guise était-elle à l'origine de son maintien. Deuxièmement, le frère du roi, fils de France mais non pair, joue le rôle du duc de Bourgogne « qui est celui qui tient le premier lieu ». Catherine de Médicis a réussi à imposer que son fils et plus largement les « enfants de France » occupent désormais la première place<sup>41</sup>. Enfin, mais cela n'est pas une nouveauté, Montpensier reste derrière les ducs de Guise et de Nevers. Il avait pourtant obtenu « que les princes du sang, pairs, tiendraient rang au-dessus des autres, sans regarder l'ancienneté de la réception et non l'ancienneté de la pairie étroitement observée entre eux qui ne sont point princes de sang. »<sup>42</sup> Néanmoins, Guise et Nevers lui soufflèrent encore cet honneur. Malgré cette entorse au droit, malgré un contexte politique particulièrement troublé, la prééminence des princes du sang et particulièrement celle des « enfants de France » sur les pairs progresse.

Quand Charles IX meurt le 30 mai 1574, deux ans après le massacre de la Saint-Barthélemy, il laisse à son frère Henri III un royaume en guerre, encore plus affaibli et divisé. Il faut pourtant sacrer le nouveau roi et choisir les hommes qui vont incarner les pairs laïcs et projeter une image idéale de la monarchie française<sup>43</sup>. Dès avant son départ pour la Pologne,

---

<sup>37</sup> *L'art de vérifier les dates des faits historiques...*, t. 3, Paris, 1818, p. 84, cité par : PARIS Louis, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges*, op. cit., p. 113.

<sup>38</sup> BOURRASSIN Emmanuel, *Charles IX*, op. cit., p. 44-45.

<sup>39</sup> *Ordre tenu au sacre du roy nostre sire Charles IX en sa ville de Reims au mois de may, ceste presente année 1561*, Lyon, Benoist Rigaud, 1561 ; GODEFROY Théodore, *Le ceremonial françois...*, t. 1, op. cit., p. 312-320.

<sup>40</sup> LE NOBLE Alexandre, *Histoire du sacre et du couronnement des rois et reines de France*, op. cit., p. 358 et 361.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 362, n. 1.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 361-362.

<sup>43</sup> CHEVALLIER Pierre, *Henri III : roi shakespearien*, Paris, Fayard, 1985, p. 279-284 ; GODEFROY Théodore, *Le ceremonial françois...*, t. 1, op. cit., p. 325.



Henri avait déjà jeté son dévolu sur Louise de Vaudémont ; il l'épousa deux jours après son sacre. Celle-ci était la fille de Nicolas de Lorraine, déjà évoqué ci-dessus, et donc une cousine du duc de Lorraine Charles III<sup>44</sup>. Le 13 février 1575, ce dernier assista encore une fois au sacre sans y jouer de rôle particulier<sup>45</sup>. En revanche, parmi les pairs laïcs, les Lorraine-Guise furent encore mieux représentés que lors des sacres précédents. L'habitude est prise de donner la première place à un « enfant de France » et François, duc d'Alençon (1555-1574), frère du roi, incarne le duc de Bourgogne. Le roi de Navarre joue toujours le rôle du duc de Normandie mais c'est désormais Henri III de Bourbon, roi de Navarre depuis 1572, qui est le beau-frère du roi. Le duc d'Aquitaine est toujours un Guise mais le fils a remplacé le père et c'est Henri I<sup>er</sup>, duc de 1563 à 1588, époux de Catherine de Clèves, fille de François I<sup>er</sup> de Clèves et de Marguerite de Bourbon. Son beau-frère, Louis IV de Gonzague, duc de Nevers (1565-1595), époux de Henriette de Clèves, est le comte de Toulouse<sup>46</sup>. Charles I<sup>er</sup>, duc d'Aumale (1573-1595), fils de Claude II, est le comte de Flandre. Et Charles (II) de Lorraine, duc de Mayenne (1573-1611), frère d'Henri I<sup>er</sup>, est le comte de Champagne. Le clan des Guise est donc au cœur du dispositif et Henri I<sup>er</sup> est même parvenu à évincer complètement son rival le duc de Montpensier à qui le roi demanda de ne pas venir à Reims par peur « de quelque grand escandalle. »<sup>47</sup>

De 1547 à 1575, les Lorraine-Guise sont donc très présents au sacre notamment en tant que pairs laïcs. Ils n'y jouent jamais le premier rôle, celui du duc de Bourgogne, mais, d'un point de vue numérique, ils jouent jeu égal avec les Bourbon en 1547, 1559 et 1561 puis parviennent à les surpasser. Le sacre d'Henri III en 1575 marque le paroxysme de l'influence du clan des Guise. Henri I<sup>er</sup>, son frère Charles II, duc de Mayenne, et leur cousin germain Charles I<sup>er</sup>, duc d'Aumale, y représentent respectivement le duc d'Aquitaine, le comte de Flandre et le comte de Champagne. C'est d'autant plus vrai que l'archevêché de Reims est toujours dans les mains du clan puisque Louis, un autre frère d'Henri I<sup>er</sup>, y a succédé à son oncle le cardinal de Lorraine en décembre 1574. Le seul Bourbon alors présent, Henri III, roi de Navarre, occupe cependant la deuxième place après François, duc d'Alençon, frère du roi de France. Depuis le sacre de Charles IX, les « enfants de France » priment sur les pairs et même sur un roi en titre. Au sacre d'Henri III, le statut du roi de Navarre n'était plus marqué que par une couronne royale, les autres pairs laïcs portaient une couronne ducal<sup>48</sup>. Les princes du sang eurent en revanche plus de difficultés à s'imposer. Comme en témoigne la querelle qui opposa pendant toute cette période le duc de Montpensier aux Guise et aux Nevers. Il semble pourtant qu'en cela aussi la volonté de Catherine de Médicis était de donner la primauté au sang de France dans le souci d'un renforcement, au moins symbolique de la monarchie française. C'est cette politique de renforcement qu'a poursuivie Henri III pendant son règne en accordant notamment la faveur du roi à d'autres ambitieux plutôt qu'à de puissants princes, tel que les Guise<sup>49</sup>. La seconde Ligue marque la fin du règne d'Henri III et le début de celui d'Henri IV, obligé de se faire sacrer à Chartres et non à Reims en février 1594. Il va sans dire que les Guise n'y ont pas été présents<sup>50</sup>. Les pairs laïcs furent : Charles

<sup>44</sup> POUILL Georges, *La maison ducal de Lorraine*, op. cit., p. 477-478.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>46</sup> Sur Louis de Gonzague, duc de Nevers : LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2000, p. 115-118. Fils du duc de Mantoue, lui-même duc et pair, Louis est un « patron aristocratique » et l'auteur le qualifie d'« anti-favori ».

<sup>47</sup> *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publiées d'après les manuscrits avec variantes et fragments inédits pour la Société de l'histoire de France par Ludovic Lalanne*, t. 5, Paris, Jules Renouard, 1869, p. 20-22.

<sup>48</sup> GODEFROY Théodore, *Le ceremonial français...*, t. 1, op. cit., p. 325.

<sup>49</sup> LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, op. cit.

<sup>50</sup> GODEFROY Théodore, *Le ceremonial français...*, t. 1, op. cit., p. 355 et 390.

de Bourbon-Conti (1558-1614) pour le duc de Bourgogne, Charles de Bourbon-Soissons (1566-1612), pour celui de Normandie, Henri de Bourbon, duc de Montpensier (1592-1608), pour celui d'Aquitaine, François de Luxembourg, duc de Piney (1576/1581-1613), pour le comte de Toulouse, Albert de Gondi, duc de Retz (1581-1602), pour celui de Flandre, et enfin Anne de Lévis, duc de Ventadour (1578/1589), pour celui de Champagne<sup>51</sup>. Les Bourbon occupaient la première place aux côtés de fidèles de l'ancien roi et d'un partisan du nouveau. Les Guise avaient disparu.

### III. Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, le dernier pair lorrain (1610-1654)

Henri IV est assassiné le 14 mai 1610 et le jeune Louis lui succède à seulement 8 ans. Il est sacré le 17 octobre. La descendance de Claude de Lorraine réapparaît alors. À cette date le siège épiscopal de Reims est à nouveau occupé par un Guise. Dix-sept ans après l'assassinat de Louis II de Guise, son neveu Louis III, fils d'Henri I<sup>er</sup>, a en effet été élu archevêque en 1605. Mais c'est le cardinal François de Joyeuse qui remplit les fonctions de Louis de Guise qui, resté sous-diacre, ne pouvait sacrer le jeune roi<sup>52</sup>. On ne sait donc si l'archevêque de Reims assista aux cérémonies. Ses frères Charles I<sup>er</sup>, duc de Guise (1588-1640), et Claude, duc de Chevreuse (1606-1655), ne sont pas mentionnés dans les récits du sacre. Ils s'étaient pourtant soumis à l'autorité d'Henri IV dans les premières années de son règne mais ne paraissaient sans doute plus comme des personnages de premier plan à l'aube du nouveau règne. L'honneur obligeait peut-être aussi les fils d'Henri I<sup>er</sup> à ne pas être présents au sacre du fils d'Henri IV, ancien rival et successeur de l'« assassin » de leur père. Cette obligation supposée ne concerna vraisemblablement pas l'ensemble du clan. On put ainsi voir aux côtés du jeune Louis XIII le fils de l'ancien ligueur Charles, duc de Mayenne (1573-1611), Henri, duc d'Aiguillon depuis 1599 et grand chambellan de France<sup>53</sup>. Son cousin Charles, deuxième duc d'Elbeuf (1605-1657), également fils d'un ancien ligueur rallié à Henri IV, incarnait à seulement quatorze ans le comte de Flandre<sup>54</sup>. Le jeune garçon avait grandi à la cour avec le futur roi et la proximité des deux enfants n'a pas échappé à l'auteur du récit du sacre. Il a noté qu'au moment du baiser au roi, « quand se vint à Monsieur le Duc d'Elbeuf (qui estoit presque de la taille de sa majesté) à le baiser, par amour elle luy donna en mesme temps un soufflet, & le baisa. »<sup>55</sup> Cette familiarité est remarquable mais elle ne doit pas faire oublier la place qu'occupe le duc de Mayenne parmi les autres pairs laïcs. Les Bourbon continuent d'occuper les premières places. Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646), premier prince du sang, représente le duc de Bourgogne, ses oncles François de Bourbon-Conti (1558-1614), et Charles de Bourbon, comte de Soissons (1566-1612), ceux de Normandie et d'Aquitaine. Charles I<sup>er</sup> de Mantoue, duc de Nevers (1601-1637), cousin par les femmes du roi et des précédents, incarne le comte de Toulouse. Charles de Lorraine, jouant le rôle du comte de Flandre, n'est qu'en cinquième position. Il précède le comte de Champagne : Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon (1581-1642). Il ne pouvait en être autrement

---

<sup>51</sup> Sur Albert de Gondi : LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, op. cit., p. 63-68. Sur le même, sur François de Luxembourg et Anne de Lévis : LEVANTAL Christophe, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, op. cit., p. 857-858, 842-843 et 966-967.

<sup>52</sup> POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, op. cit., p. 425 et 563 ; GODEFROY Théodore, *Le ceremonial français...*, t. 1, op. cit., p. 409.

<sup>53</sup> POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, op. cit., p. 472 ; GODEFROY Théodore, *Le ceremonial français...*, t. 1, op. cit., p. 408.

<sup>54</sup> POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, op. cit., p. 439 ; LEVANTAL Christophe, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, op. cit., p. 573-574 ; GODEFROY Théodore, *Le ceremonial français...*, t. 1, op. cit., p. 407.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 414. Le soufflet dont il est question ici est « un petit coup sur la joue qui est quelquefois ou une caresse ou une marque de familiarité » (Littré).

compte tenu de la différence d'origine et de rang entre ces deux personnages quelle que soit la différence d'âge et de stature politique qui les opposait. Le duché-pairie d'Épernon était pourtant plus ancien que celui d'Elbeuf. Malgré cette entorse faite à la « règle » supposée de l'ancienneté des pairies, les Guise revenaient, certes, mais ils occupaient une place nettement moins brillante qu'auparavant. Le choix d'un très jeune prince, issu d'une branche cadette de la maison de Lorraine-Guise, pour occuper un rôle relativement mineur, témoigne de la volonté des ordonnateurs de cette cérémonie de marquer symboliquement et de montrer aux yeux de tous la mise au pas d'un lignage qui fut rebelle. Parallèlement, l'absence du duc de Lorraine est-elle surprenante ? Henri II, d'abord marquis de Pont-à-Mousson, a été un temps le candidat des Guise à la succession du roi de France Henri III, mais son père Charles III et lui ont ensuite été compris dans les traités de Saint-Germain et de Folembray. D'ailleurs, le marquis de Pont-à-Mousson a épousé en 1599 Catherine de Bourbon, une sœur d'Henri IV. Puis, veuf en 1604, il s'est remarié deux ans plus tard avec Marguerite de Gonzague, une nièce de Marie de Médicis. Mais à peine devenu duc, à la mort de son père le 14 mai 1608, Henri II fut victime d'un attentat. Légèrement blessé, il fut cependant contraint de repousser la date de son entrée dans Nancy qui n'eut lieu que le 20 avril 1610. Âgé de quarante-cinq ans, le duc n'avait pas d'héritier mâle. Sa fille Nicole était convoitée par le roi de France pour son fils Louis. Des pourparlers étaient engagés. Mais l'assassinat d'Henri IV mit un terme aux négociations. Peut-être que la prise de fonction mouvementée du duc de Lorraine et la violence qui l'entourait peuvent expliquer son absence au sacre de Louis XIII dans un contexte qui lui était pourtant plutôt favorable<sup>56</sup>.

Pour les Lorrains, les conditions sont bien différentes en 1654 quand Louis XIV accède au pouvoir. Faute de descendance masculine, Henri II a finalement accordé la main de sa fille Nicole à son neveu Charles en 1621. Ce dernier, par un habile stratagème, hérite du trône ducal de Lorraine en 1624 mais non sans susciter des réactions dans le Royaume. Les Français voient d'un mauvais œil cette captation de l'héritage ducal. Ces événements marquent un tournant dans les relations franco-lorraines qui se crispent. Pendant trente ans, Charles IV tient tête au roi dans un jeu diplomatique dangereux qui aboutit finalement à son emprisonnement par les... Espagnols, ses alliés, du 26 février 1654 au 15 octobre 1659<sup>57</sup>. Cette fois, l'absence du duc de Lorraine au sacre est expliquée. Les Guise sont quant à eux encore présents. Certes Henri II, le cinquième duc de Guise, qui fut un temps archevêque de Reims, ne paraît pas mentionné dans la documentation, mais son frère Louis, duc de Joyeuse (1647-1654), participa au sacre en tant que grand chambellan<sup>58</sup>. Et l'on retrouve Charles II, duc d'Elbeuf, parmi les pairs laïcs<sup>59</sup>. Marié en 1619 à Catherine Henriette de Bourbon, une fille légitimée d'Henri IV, le duc d'Elbeuf ne fut pas toujours fidèle à Louis XIII. Après avoir pris le parti de Gaston d'Orléans, ses biens furent confisqués et son duché-pairie réuni au domaine de la Couronne (1631). Réhabilité après la mort de Louis XIII en 1643, il participa un temps à la Fronde puis fut à nouveau pardonné et put ainsi jouer le rôle du duc de Normandie lors du sacre de Louis XIV en 1654. Cette fois, il est en troisième position derrière Philippe de France, duc d'Anjou (1640-1660), frère du roi, dans le rôle du duc de Bourgogne,

<sup>56</sup> PFISTER Christian, *Histoire de Nancy*, t. 2, Paris-Nancy, Berger-Levrault, p. 523-530 ; PARISSÉ Michel (dir.) *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, Privat, 1977, p. 275 ; POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, op. cit., p. 439 ; LEONARD Julien, « Henri II "le Bon" (1563-1608/1624). Un règne à la croisée des chemins », dans JALABERT Laurent (dir.), *Ducs de Lorraine. Biographies plurielles de René II à Stanislas*, Metz, Éditions des Paraiges, p. 83-100.

<sup>57</sup> JALABERT Laurent, « Charles IV (1604-1625/1675). Le temps des ruptures », dans JALABERT Laurent (dir.), *Ducs de Lorraine. Biographies plurielles de René II à Stanislas*, op. cit., p. 101-127.

<sup>58</sup> POUILL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, op. cit., p. 430 ; *La pompeuse et magnifique cérémonie du sacre du Roy Louis XIV fait à Rheims le 7 juin 1654*, Paris, Edme Martin, 1655, n. p.

<sup>59</sup> *La pompeuse et magnifique cérémonie du sacre du Roy Louis XIV fait à Rheims le 7 juin 1654*, Ibid., n. p.

César de Bourbon, duc de Vendôme (1598-1665), oncle du roi, duc de Normandie. Il devance : Louis-Charles de Nogaret de Foix, duc de Candale (1627-1658), comte de Champagne comme le fut son grand-père Jean-Louis de Nogaret de La Valette lors du sacre précédent, Artus Gouffier, duc de Roannais (1627-1696), comte de Flandre, et Ambroise François, duc de Bournonville (1651-1693), comte de Toulouse<sup>60</sup>. Le « sang de France » occupe toujours les premières places. Le frère mais aussi l'oncle du roi, malgré son comportement pendant la Fronde, représentent les ducs de Bourgogne et de Normandie. Charles II d'Elbeuf, malgré ses revirements, a progressé dans la hiérarchie des pairs. Sans doute doit-il cette promotion à son ralliement à Mazarin. Comme les trois « comtes » d'ailleurs qui semblent avoir été des fidèles du cardinal<sup>61</sup>.

Charles de Lorraine, deuxième duc d'Elbeuf, est le dernier de son nom à avoir joué le rôle d'un des pairs laïcs lors du sacre d'un roi de France, celui de Louis XIV. Les sacres suivants consacrent la politique du monarque absolu en imposant les princes du sang et plus particulièrement les enfants de France autour de la personne du roi lors des sacres de Louis XV et de Louis XVI<sup>62</sup>. Les Lorraine, considérés comme des princes étrangers, quelle que soit la branche à laquelle ils appartiennent, n'y ont plus leur place. Pour les souverains des duchés lorrains, ces changements accompagnent un phénomène bien plus impactant, celui de la politique conquérante de la monarchie française. L'expansion à l'est du royaume se poursuit en effet au détriment des ducs de Lorraine. Menacés par la France, ils regardent vers l'Empire et se tournent vers les Habsbourg<sup>63</sup>. Pour les Lorraine-Guise et les nombreuses branches qui en sont issues, ce renforcement de la monarchie, symbolique et surtout politique, induit un effacement progressif et une perte d'influence du lignage au plus haut niveau. L'observation des pairs laïcs issus de la seconde maison de Lorraine-Vaudémont dévoile un pan de l'histoire des relations de la monarchie française et de la principauté lorraine. Ces relations durant tout l'Ancien Régime évoluent entre proximité et éloignement dans des phases que confirment la présence ou l'absence des princes lorrains au sacre. Cette observation met aussi en évidence la réussite d'un lignage cadet et son rôle de premier plan dans la politique royale française de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La grandeur, comme le déclin, des Guise, sont en effet manifestes lors des différents sacres étudiés. L'analyse des personnalités ayant joué le rôle des pairs laïcs lors de cette théâtralisation du pouvoir confirme la valeur performative de ces rituels politiques de la monarchie française. Les organisateurs du sacre, le nouveau roi et son entourage ou le régent (ou la régente) et ses conseillers rassemblent autour de la personne du monarque un condensé symbolique du royaume à l'instant du sacre qui pourrait également faire office de programme politique. Bien sûr, les seuls pairs laïcs ne suffisent pas à composer ce tableau, ils interagissent avec d'autres personnages-clés. D'abord avec les pairs ecclésiastiques, on l'a vu ici notamment quand le

---

<sup>60</sup> Alexandre de Bournonville, son père, lui céda le duché par actes des 8 juillet et 31 août 1651 : LEVANTAL Christophe, *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, op. cit., p. 476, n. 5.

<sup>61</sup> Par exemple, dans une lettre à la reine, du 3 août 1651, Mazarin lui « recommande (...) le marquis de Bournonville [Ambroise François], qui vaut beaucoup, qui est de mes meilleurs amis » (RAVENEL Jules, *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France, en 1651 et 1652, avec notes et explications*, Paris, Jules Renouard, 1836, p. 218).

<sup>62</sup> LEFERME-FALGUIERES Frédérique, « Les rangs et préséances des princes étrangers et des princes légitimés », *Cahiers Saint Simon*, n°39, 2011, p. 73-88.

<sup>63</sup> Ce retournement s'observe du côté français comme du côté autrichien. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les Habsbourg, héritiers des ducs de Bourgogne, marquent leur attachement au duc de Lorraine en leur conférant l'ordre de la Toison d'or : BLANCHARD Jean-Christophe, « La Toison d'or et la Lorraine (1430-1745) », dans ROTH François (Dir.), *La Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté du Moyen Age à nos jours : relations, différences et convergences*. Moyenmoutier : Edhisto, 2010, p. 185-207.

cardinal de Lorraine était également archevêque de Reims. Mais plus largement avec tous les autres intervenants notamment les grands officiers de la Couronne : en 1610, Charles II d'Elbeuf n'est pas le seul Guise puisque son cousin Henri, duc d'Aiguillon, était alors grand chambellan. Conscient des limites de cette approche prosopographique partielle, il me semble qu'elle permet malgré tout d'observer autant de phénomènes : l'éviction des Guise, l'affirmation de la place des princes du sang et plus encore de celle du sang de France (au détriment de celle des pairs de France), qui témoignent du renforcement de la monarchie française. Une construction qui se fait au détriment des principautés qui gravitent dans l'orbite royale et notamment de la Lorraine.